

Information et règlement de l'EJC

Contact EJC

Téléphone de l'EJC : 079 913 47 67

Contacter via l'application Klapp

Merci de prendre note que ce numéro est à utiliser pour un cadre strictement lié aux **informations urgentes** à communiquer rapidement à l'équipe telles qu'un retard ou une avance de votre part pour venir chercher votre enfant à l'EJC par exemple. Sinon vous êtes priés de communiquer par Klapp (QR-Code fourni par l'école pour l'inscription à Klapp pour les nouveaux élèves).

Adresse courriel de la direction : direction-ejc@ecole-labaroche.ch (lu par la direction uniquement). L'adresse mail est à utiliser pour toutes les demandes en lien avec : nouvelle inscription, fonctionnement interne, entretien, demande spécifique concernant votre enfant (déménagement, question concernant la facturation, la convention...), etc...

Demande de modification du contrat

Le contrat que vous signez en début d'année est un contrat pour **l'année scolaire entière** bien qu'il soit écrit du 1^{er} août au 31 janvier. Sans demande particulière (ajout de module) d'ici le mois de novembre de l'année scolaire en cours, il est entendu qu'il n'y a pas de modification pour le deuxième semestre et il est reconduit pour le second semestre sans besoin de signer un nouveau contrat. Les modifications en lien avec les cours facultatifs déjà discutés lors de l'inscription n'ont pas besoin d'être réécrits dans le contrat car ils le sont déjà sur kiBon. Les autres conditions en lien avec le contrat sont disponibles dans l'Ordonnance de l'EJC (site de l'EJC)

Pour toute demande d'inscription supplémentaire au cours d'un semestre, merci de prendre contact par mail avec la direction afin de discuter des possibilités et

Gestion des absences

Type d'absence	Délai à respecter	Communication	Frais module	Frais repas de midi
Absence imprévue (maladie)	24h à l'avance	Par Klapp	Facturé	Non facturé
	Le jour même avant 8h00	Par Klapp	Facturé	Non facturé
Absence prévue sortie d'école: piscine, repas en classe, patinoire, etc.	Avertir dès que vous recevez l'information et au plus tard 7 jours avant la date de l'évènement	Par mail ou Klapp	Non facturé	Non facturé
Absence prévue : Evènement privé: rdv médical, anniversaire, vacances sur année scolaire, etc...	Avertir dès que vous recevez l'information et au plus tard jusqu'au mercredi de la semaine précédente	Par mail ou Klapp	Facturé	Non facturé

Si les absences sont annoncées après les échéances précitées, les frais seront facturés comme si l'enfant était présent (au niveau des repas).

Facturation

Annexe au contrat concernant l'EJC de la Communauté scolaire de La Baroche

La facturation est envoyée tous les mois. Les émoluments sont versés à l'administrateur des finances de la Communauté scolaire de la Baroche (le secrétariat communal de Sauge en est en charge depuis janvier 2025). Si vous faites face à un problème lié à la facturation, merci de vous adresser à la direction de l'EJC via l'adresse e-mail.

Retours des enfants

L'équipe vous est reconnaissante de bien vouloir venir chercher votre enfant jusqu'à la porte de l'EJC, cela nous permet de vous faire un retour plus convivial concernant la journée de votre enfant et de pouvoir faire un peu plus connaissance avec vous.

Pour les enfants quittant l'EJC à midi et rentrant avec le bus scolaire, si les parents veulent un compte rendu sur le repas de midi, ils peuvent sans problème appeler le numéro de l'EJC pour un retour jusqu'à 14h00 le jour-même ou envoyer un message via Klapp.

Informations concernant les modules

Ouverture de l'EJC année scolaire 2025-2026

L'EJC se base sur le calendrier scolaire et est par conséquent fermée pendant les jours fériés ainsi que durant les vacances scolaires. Il est possible qu'un module spécial puisse être proposé en cas de fermeture imprévue de l'école pour formation des enseignants par exemple. Vous devrez alors répondre à un sondage si vous êtes intéressés par un accompagnement et si assez d'enfants s'y inscrivent le module pourra être mis en place.

Les modules de l'EJC ouverts pour la rentrée sont les suivants :

Module	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Midi 1	11h45-13h05	X	X	X	X	X
Midi 2	13h05-13h45	X	X	X	X	X
Après-midi 1	13h45-15h00	X	X		X	
Après-midi 2	15h00-15h10	X	X		X	
Après-midi 3	15h10-15h20	X	X		X	
Après-midi 4	15h20-15h30	X	X		X	
Après-midi 5	15h30-16h00	X	X		X	
Après-midi 6	16h00-16h20	X	X		X	
Après-midi 7	16h20-18h30	X	X		X	
Congé 1	13h45-15h30			X		X
Congé 2	15h30-18h30			X		X

Afin d'être au plus près des horaires d'arrivées en bus de vos enfants, de nombreux modules ont dû être créés. Cependant, il s'agit des heures d'arrivées qui divergent et non des heures de départs. **Les heures de départs restent les mêmes que l'année précédente afin de permettre aux enfants de participer aux activités.**

Annexe au contrat concernant l'EJC de la Communauté scolaire de La Baroche

Départ 1 : 13h05 avec le bus scolaire (ou le parent en cas de congé de l'enfant, le mercredi et le vendredi).

Départ 2 : 13h45 pour l'école enfantine (ou le parent en cas de congé de l'enfant).

Départ 3 : 15h30 lorsque l'enfant reste la première partie de l'après-midi.

Départ 4 : 17h30 au plus tôt lorsque l'enfant reste au-delà de 15h30 car il est ensuite en activité et parfois hors de l'EJC, 18h30 au plus tard.

Départ 5 : le mardi pour les enfants de 3H qui ont un cours de flûte facultatif à 15h00 avec le bus scolaire.

Il est cependant possible, dans des cas exceptionnels et motivés (anniversaire, rdv etc...), de venir chercher votre enfant en dehors de l'horaire prévu. Il est nécessaire pour cela de nous en avertir, dans la mesure du possible dès que vous recevez l'information. Cela nous permettra de pouvoir nous organiser et d'éviter de couper votre enfant au milieu de son activité. **De même que si votre enfant rentre seul avec le bus de la ville, l'horaire de départ sera adapté en fonction.**

Si vous souhaitez que votre enfant **parte seul de l'EJC**, merci de remplir la feuille de **décharge de responsabilité** qui se trouve avec le fichier de renseignement de votre enfant que vous devez remplir avant la rentrée scolaire. Si vous l'avez déjà rempli sans signer la décharge de responsabilité, merci de prendre contact par mail avec la direction afin que nous vous l'envoyons. Ce document permet de décharger l'EJC de toute responsabilité en cas d'incident survenant sur le trajet du retour de l'EJC après le départ à l'heure convenue entre les deux parties.

Affaires à apporter pour le jour de la rentrée

o Des pantoufles avec le nom de l'enfant à l'intérieur (qui resteront à l'EJC)

- (les brosses à dents et dentifrices sont fournis, si votre enfant a des besoins spécifiques, merci de contacter la direction et de fournir le matériel spécifique).

Pour ceux qui restent l'après-midi :

o Casquette avec le nom à l'intérieur (qui restera à l'EJC)

o Habits de rechange et 2 paires de sous-vêtements (pour enfants de 1H ou si nécessaire) → Nous garderons les habits de rechange à l'EJC en cas « d'accident » ou de mauvais temps si votre enfant se salit. Nous vous les rendrons lorsqu'ils seront sales et vous avertirons pour en avoir des propres à nouveau en stock.

Merci de noter le nom ou initial de vos enfants sur leurs habits (vestes, pulls, casquettes,..) (en petit sur l'étiquette cela suffit) afin d'éviter les pertes de vêtements et afin que les plus jeunes puissent s'autonomiser dans la recherche de leurs affaires.